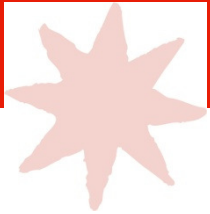




# Agenda 21 Île-de-France

Métropolis 29 juin 2010

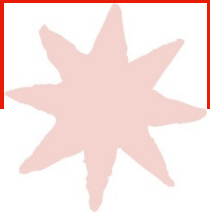


## Le référentiel Eco-Région

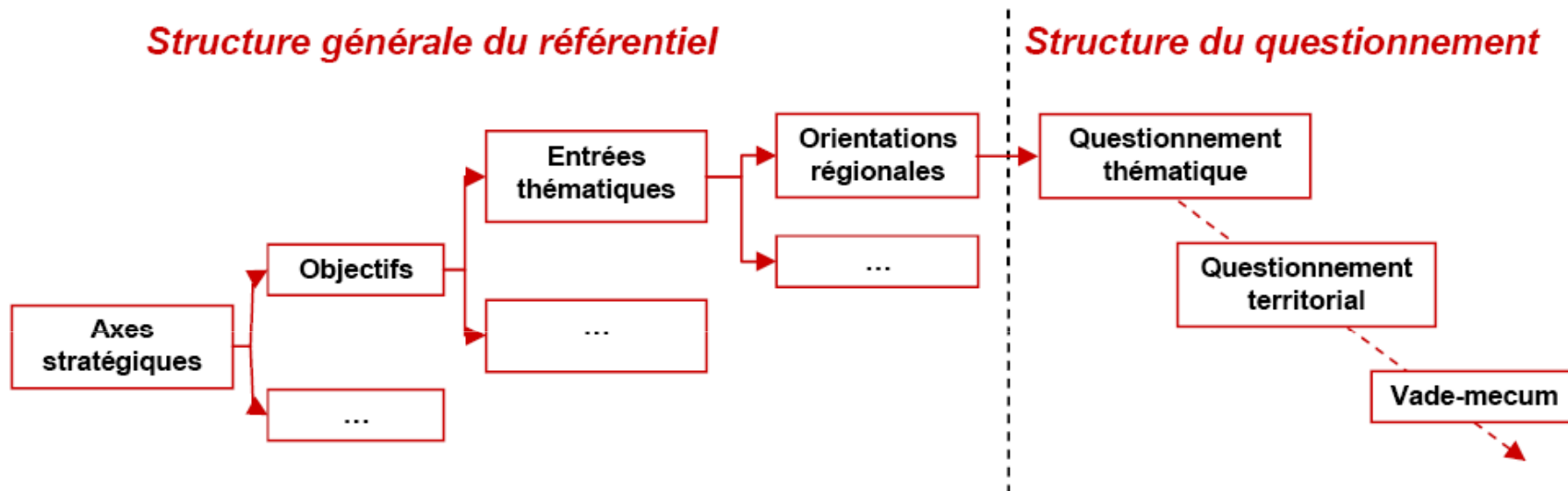
Un cadre général, commun aux services et aux élu-e-s

- Un cadre structurant et évolutif pour systématiser la prise en compte des objectifs de l'Eco-Région dans l'ensemble des politiques
- Au stade actuel, outil interne d'accompagnement dans le processus d'élaboration des politiques cadres

Outil de lisibilité des politiques par les partenaires et support potentiel pour les partenariats et la concertation sur les questions de développement durable



# Le référentiel de l'Eco-Région

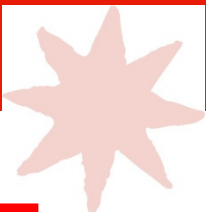


Une présentation de l'ensemble des orientations régionales du référentiel



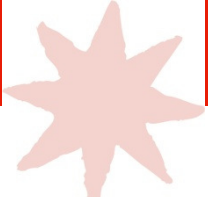
# Gouvernance

Objectifs	Entrées thématiques	Orientations
<p>Aller vers plus de concertation et favoriser la gestion de proximité</p>	<p>Concertation</p>	<p>Assurer la concertation en interne et avec les organismes associés et le CESR</p>
		<p>Renforcer la concertation en externe</p>
	<p>Gestion de proximité</p>	<p>Impliquer des acteurs locaux dans la mise en œuvre et la gestion des projets</p>
	<p>Articulation et complémentarité</p>	<p>Mettre en cohérence les différents dispositifs et les actions régionales</p>
	<p>Évaluation</p>	<p>Mettre en place un dispositif d'évaluation</p>
<p>Promouvoir les échanges sur les principes et les pratiques de l'Éco-Région, y compris à travers les actions de coopération européenne et internationale</p>	<p>Échanges interrégionaux et nationaux</p>	<p>Organiser une collaboration avec les autres régions et les institutions nationales</p>
	<p>Échanges européens et internationaux</p>	<p>Promouvoir les échanges à l'échelle européenne et internationale</p>



# Responsabilité sociale

Objectifs	Entrées thématiques	Orientations
Réduire les inégalités sociales et territoriales et promouvoir un développement solidaire	Lutte contre le inégalités sociales et territoriales	Lutter contre les carences territoriales et moduler les aides régionales en fonction des inégalités
		Améliorer l'accessibilité
		Favoriser l'accès au logement
		Favoriser l'accès à une formation diversifiée
		Lutter contre toutes les formes de discrimination et favoriser l'insertion sociale
Améliorer la qualité de vie des franciliens et franciliennes	Cadre de vie de qualité	<b>Améliorer le bâti, l'aménagement urbain et le paysage et développer la mixité fonctionnelle</b>
		<b>Créer et préserver la nature en ville</b>
	Santé et environnement	Prendre en compte les liens entre santé et facteurs environnementaux dans les projets d'aménagement
	Cohésion et renforcement de la vie sociale	Contribuer à la valorisation de l'espace public et à l'animation des quartiers
		Améliorer l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports



## Améliorer le bâti, l'aménagement urbain et le paysage et développer la mixité fonctionnelle

### Questionnement Thématique

- Quels sont les moyens mis en œuvre en vue d'améliorer le cadre de vie des habitants (amélioration de l'offre et de l'accès aux espaces publics et espaces verts, ...) ?
- Comment le projet intègre-t-il le critère de la mixité fonctionnelle d'un quartier (présence simultanée et équilibrée de services, de commerces, d'équipements, ...) ?
- Quel est le niveau de qualité environnementale choisi pour ce projet ?
- Le projet intègre-t-il une approche paysagère ?
- Comment la prise en compte de la qualité environnementale se traduit-elle ?

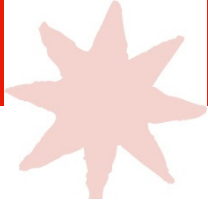
### Questionnement territorial

- Comment le projet s'intègre-t-il dans les politiques locales d'aménagement et d'urbanisme ?
- Comment le projet favorise-t-il la réappropriation des différents espaces par les habitants ?
- Comment les déplacements sont-ils sécurisés ?
- Comment la mixité est-elle garantie à l'échelle du territoire ?



### Vade-mecum

- CR 45-07 Stratégie régionale pour la biodiversité
- CR 166-07 Moduler les aides régionales pour accroître l'efficacité des politiques dans la lutte contre les inégalités
- Carte des carences en espaces verts (IAU)
- CR 75-07 Politique européenne de la Région Île-de-France
  
- CR 44-06 Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire
- CR 28-07 Action en faveur de la politique de la ville
- CR 45-08 Lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie – l'action régionale dans les domaines du développement social et de la santé
- CP 08-1314 Mise en œuvre des critères environnementaux et sociaux pour un développement durable dans les domaines du développement social et de la santé
- CR 28-07 Action régionale en faveur de la politique de la ville, Renouvellement urbain et convention de partenariat pour la rénovation urbaine avec l'ANRU et l'État
- CR 97-08 Appel à projet Nouveaux quartiers urbains (mise en œuvre du GP3 du Contrat de projets Etat-Région)
- CR 24-06 Avis sur le projet de décret de création de l'établissement public foncier d'Île-de-France



## Créer et préserver la nature en ville

### Questionnement Thématique

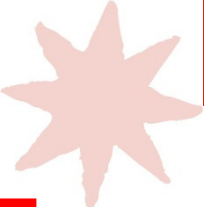
- Par quels moyens le projet permet-il de préserver ou de créer des espaces ouverts (espaces verts, plantations, jardins familiaux, jardins partagés, ...) et de promouvoir la nature en ville ?
- Quelles sont les mesures prises pour garantir l'accessibilité en modes doux et en transports en commun des espaces ouverts ?

### Questionnement territorial

- Quelles sont les mesures locales de protection, d'entretien ou de financement des espaces ouverts prévues dans le projet ?
- En quoi le projet améliore-t-il l'offre en espaces verts publics ?

### Vade-mecum

- CR 82-08 Adoption du projet de SDRIF
- CR 45-07 Stratégie régionale pour la biodiversité
- CR 90-07 Programme régional agri environnemental 2007-2013
- CR 11-09 Convention entre la région Île-de-France et l'Agence des Espaces Verts 2009-2013 (Cartographie des PRIF et propriétés régionales)
- Natureparif



# Responsabilité économique

Objectifs	Entrées thématiques	Orientations
Créer un cadre favorable à un développement éco-responsable	Accompagnement des filières prioritaires	Mobiliser des outils d'accompagnement des activités éco-responsables (montage financier, juridique, méthodologie, couveuses, coopératives,...)
		Soutenir l'innovation en matière de développement durable
		Favoriser le développement d'éco-pôles et d'éco-parcs
	Sensibilisation et formation des professionnels	Sensibiliser les entreprises aux comportements éco-responsables et les soutenir dans cette démarche
Développer une offre de formation aux éco-métiers		
Favoriser les modes de développement créateurs d'emploi local, économes en énergie et ressources naturelles et les éco-activités	Emploi	Favoriser les projets alternatifs et innovants créateurs de nouveaux métiers et d'emplois
		Favoriser l'emploi local et pérenne, en phase avec les bassins de vie et pôles d'activité
		Promouvoir un emploi de qualité
		Favoriser l'insertion professionnelle par l'emploi
	Activités économiques	Favoriser la prise en compte du développement durable dans le tissu économique dans son ensemble
		<b>Maintenir et transmettre les activités économiques sur le territoire</b>
		Promouvoir l'économie sociale et solidaire
		Soutenir les éco-activités, filière prioritaire du SRDE et de l'ESS

**Maintenir et transmettre les activités économiques sur le territoire**

**Questionnement Thématique**

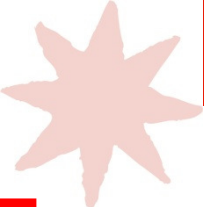
- Le projet s'inscrit-il dans un processus de revitalisation d'un bassin d'emplois ?
- Le projet participe-t-il à la reconquête des friches industrielles ?
- Le projet encourage-t-il le maintien ou le retour d'activités économiques ?
- Le développement durable est-il au centre de la démarche proposée par le projet ?

**Questionnement territorial**

- Le territoire est-il impacté par des mutations économiques ? par le déclin de secteurs d'activités ?
- Le territoire est-il couvert par un zonage spécifique témoignant de sa fragilité ?
- Quelles sont les disponibilités immobilières et foncières offertes au plan local ?
- Quelles sont les mesures locales de protection des espaces ouverts prévues dans le projet ?

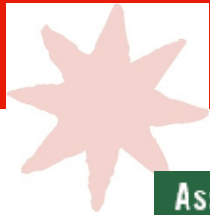
**Vade-mecum**

- CR 90-06 SRDE
- CR 86-07 Emploi et territoires
- CR 54-08 Plan régional d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques
- CR 61-08 Stratégie régionale de développement économique en faveur de l'Eco-Région : soutien aux éco-activités et à la diffusion du développement durable dans l'économie francilienne
- CR 30-09 Soutenir l'artisanat
- CR 72-05 Economie Sociale et solidaire
- CR 60-08 Programme Régional 2008-2013 en faveur de l'agriculture périurbaine



# Responsabilité environnementale

Objectifs	Entrées thématiques	Orientations
Réduire les pollutions, nuisances et les risques en privilégiant les politiques de prévention	Gestion des déchets	Réduire la quantité et la nocivité des déchets
		Valoriser les déchets
	Qualité de l'air	Réduire les pollutions de fond, de proximité et la pollution diffuse
		Améliorer la qualité de l'air intérieur
	Nuisances sonores	Réduire les sources de bruit et la pollution sonore diffuse
		Améliorer le confort acoustique
Qualité de l'eau	Limiter les pollutions (ruissellement, assainissement,...) pour améliorer la qualité de l'eau	
Risques naturels et technologiques	Réduire l'exposition et la vulnérabilité	
Préserver la biodiversité et réduire les atteintes aux écosystèmes	Biodiversité	<b>Assurer le fonctionnement global des écosystèmes</b>
		Favoriser les pratiques écologiques de gestion et d'utilisation des espaces
	Ressources naturelles	<b>Gérer de manière économe les ressources naturelles</b>



**Assurer le fonctionnement global des écosystèmes (continuités écologiques, trames verte et bleue, ...)**

**Questionnement Thématique**

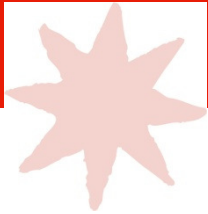
- Quel est l'impact du projet sur le maintien et la qualité des espaces naturels, agricoles ou forestiers concernés ?
- Quel est l'impact du projet sur la fragmentation des espaces naturels, agricoles ou forestiers concernés ?
- Le projet prévoit-il une restauration écologique du site (zones humides comme les berges, ...) ?
- Quels sont les moyens prévus pour offrir, en milieu urbain, des espaces favorables à la biodiversité ?

**Questionnement territorial**

- Quels sont les espèces et les milieux présents sur le site ?
- Comment le projet assure-t-il la minimisation des impacts, directs ou indirects, sur l'avenir des espèces présentes sur le site ?
- En quoi le projet permet-il de maintenir/protéger des essences locales en voie de disparition ?
- En quoi le projet restaure-t-il des continuités entre les espaces naturels présents ou crée-t-il des discontinuités ?
- Le projet crée-t-il les conditions de retour de certaines espèces emblématiques ?

**Vade-mecum**

- CR 15 07 Stratégie régionale pour la biodiversité
- Atlas des zones humides – Parcs naturels régionaux
- Guides de l'IAURIF (réaliser une analyse fonctionnelle des espaces ouverts)
- CR 31 07 Contrat de projet Etat Région : le volet « soutien aux PNR » du Grand Projet 3 « protéger et valoriser la biodiversité » est le cadre de la politique régionale sur les PNR
- CR 125-07 Renouvellement de la charte du Parc naturel régional du Vexin
- CR 82-06 Adoption du projet de SDRIF



## Gérer de manière économe les ressources naturelles

### Questionnement Thématique

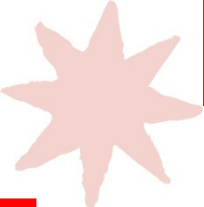
- Comment le projet intègre-t-il une gestion économe des ressources naturelles (eau, sols, granulats, ressources minérales et végétales...)
- Quels sont les impacts du projet sur les ressources naturelles (eau, sols, granulats, ressources minérales et végétales...)?
- Quels impacts sur l'activité agricole et forestière ?

### Questionnement territorial

- Si une démarche territoriale de type contrat de bassin ou SAGE est en place, comment le projet s'intègre-t-il dans cette démarche ?
- Si un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) existe sur le territoire, comment le projet s'intègre-t-il dans cette démarche ?

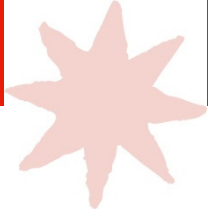
### Vade-mecum

- CR 82-06 Adoption du projet de SDRIF
- Cartographie BRGM
- CR 11-09 Convention entre la région Île-de-France et l'Agence des Espaces Verts 2009-2013 (Cartographie des PRIF et propriétés régionales)
- CR 82-06 Adoption du projet de SDRIF



# Responsabilité environnementale

Objectifs	Entrées thématiques	Orientations
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique	Energie	Réduire les consommations
		Développer les énergies renouvelables et locales
	Limitation des émissions liées aux déplacements	<b>Réduire les distances de déplacement</b>
		Favoriser l'accessibilité aux transports en commun et aux modes de déplacement doux
		Développer l'intermodalité
	Changement climatique	Anticiper les événements extrêmes dans la localisation et la conception des ouvrages, bâtiments et dans l'aménagement du territoire (prise en compte des risques de canicule, inondation, tempêtes,...)



## Réduire les distances de déplacements

### Questionnement Thématique

- Quel est le niveau des enjeux ?
- Quelles solutions sont prévues en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (Plan de Déplacement d'Entreprises, télé-fonctionnement, ...)?

### Questionnement territorial

- Quel est le périmètre du projet ?
- En quoi le projet prévoit-il de réduire les distances de déplacements (densité, proximité, ...)?
- Comment le projet favorise-t-il de nouveaux modes de consommation (circuits courts, ...)?

### Vade-mecum

- Grenelle de l'environnement
- Plan de déplacement urbain (PDU)
- CR 78-07 Réduction des gaz à effet de serre et changement climatique :
- CR 82-06 Adoption du projet de SDRIF
- CR 68-07 Mise en œuvre du GP3
- CR 97-08 Appel à projets NQU



## Transversalité à travers la dimension territoriale du développement durable

Objectifs	Entrées thématiques	Orientations
Promouvoir un aménagement durable du territoire, économe en énergie, ressources naturelles et espaces	Aménagement durable	Élaborer des politiques compatibles avec le projet de SDRIF

### Élaborer des politiques compatibles avec le projet de SDRIF

#### Questionnement Thématique

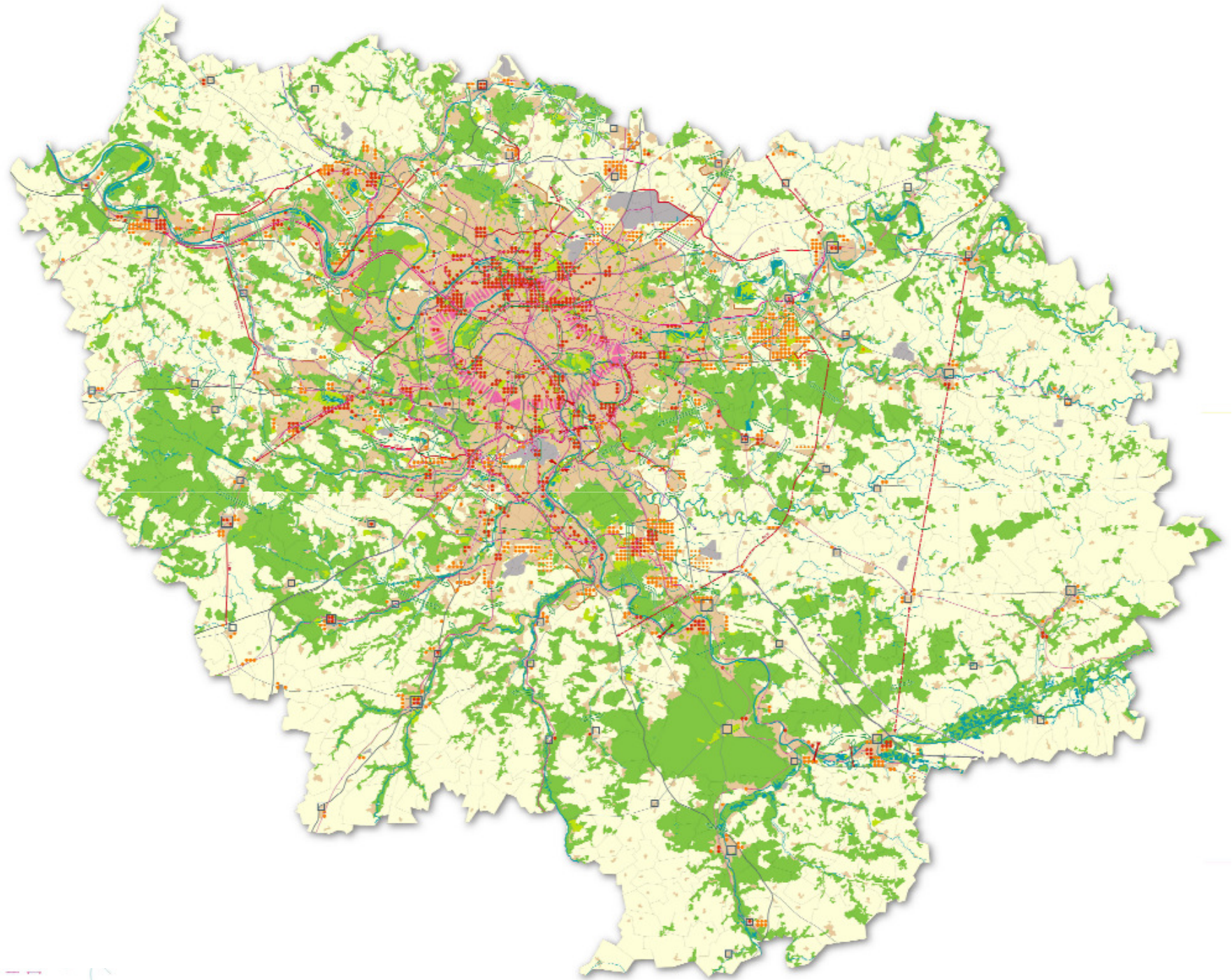
- En quoi le projet prend-il en compte les objectifs et les orientations du projet de SDRIF ?

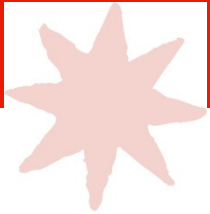
#### Questionnement territorial

- La spatialisation du projet respect-elle la carte de destination des différentes parties du territoire ?

#### Vade-mecum

- CR 82-06 Adoption du projet de SDRIF





## **Le référentiel de l'Eco-Région**

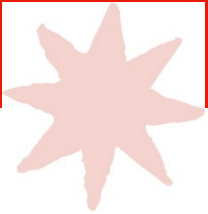
### **Une utilisation dès la conception de la politique jusqu'à la rédaction du rapport**

- Utilisation des questionnements et du vade-mecum pour aider à la compréhension des orientations et à la rédaction du rapport

### **L'introduction systématique d'une annexe Eco-Région**

- Une grille d'auto diagnostic précisant les orientations prises en compte
- Un texte explicatif pour chaque objectif de l'Eco-Région
- Phase progressive de mise en œuvre

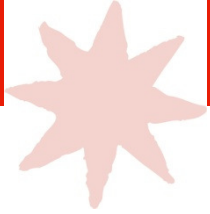
### **Un support informatique pour faciliter l'utilisation du référentiel**



## La relance de la démarche

### Orientations pour la prise en compte de l'Agenda 21 dans les différentes politiques régionales

- **Utilisation du référentiel « Eco-Région » en amont de l'élaboration des politiques**
- Mise en place progressive sur des dispositifs ou politiques pré-fléchés par le comité stratégique
- Travail technique s'engage sous l'autorité DGS
- Formation-action des agents régionaux concernés et échanges au sein du groupe « Référentiel »
- Retour de cette politique ou dispositif devant le comité stratégique à mi-parcours, formulation de recommandations pour améliorer la prise en compte des objectifs agenda 21 si nécessaire
- Ces dispositifs ou politiques seraient valorisés en tant que dispositif ou politique « pilote agenda 21 » après retour au comité stratégique
- Après cette mise en place progressive, proposition pour systématiser cette utilisation



## La relance de la démarche

### Mise en ligne sur le portail [iledefrance.fr](http://iledefrance.fr) en juin 2010

- Ouverture d'un espace thématique dédié à l'Agenda 21
- Edito sur la relance de la démarche
- Présentation des différents périmètres des agendas 21 : territoriaux ou institutionnels
- Présentation de l'Agenda 21 Île-de-France : le programme d'actions, le plan d'actions 2010 et le référentiel « Eco-Région »
- Mention des articles du Grenelle 2 sur les agendas 21 locaux : projet de développement territorial avec possible contractualisation avec l'Etat